

# Communiqué de PRESSE

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**  
Centre régional des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosse 31000 TOULOUSE  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31> // ● [cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr) ●

Toulouse, le 2 avril 2024

La CGT Finances publiques de Haute-Garonne tient à réagir à l'interview qu'a fait le directeur des Finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne au quotidien La Dépêche, à l'occasion du démarrage de la campagne de déclaration des revenus 2023.

<https://www.ladepeche.fr/2024/04/01/declaration-dimpot-en-haute-garonne-les-fraudeurs-dans-le-viseur-11863347.php>

Si nous ne pouvons que partager ses propos sur le civisme fiscal et l'égalité devant l'impôt, il convient toutefois d'aller plus avant dans l'analyse de la situation des services qui vont être chargés de travailler sur cette seule question de la déclaration des revenus 2023.

Notre directeur a annoncé à 15,2 milliards le résultat de la fraude fiscale pour 2023. Il n'a fait que reprendre la communication du premier ministre Attal le 20 mars dernier, sans préciser que ce montant ne représente que les sommes redressées. Ce qui signifie que ce n'est pas l'intégralité de cette somme qui va rejoindre le budget de l'État. Comme chacun sait, une part des contribuables organise son insolvabilité, une autre partie est réellement insolvable et la troisième s'acquitte des sommes mises à sa charge. Par ailleurs, ces 15,2 milliards sont loin de représenter l'intégralité de la fraude fiscale, qui est évaluée, selon les sources, de 75 à 100 milliards d'euros annuels. Le gouvernement a annoncé il y a plusieurs mois une évaluation de celle-ci, qui tarde à venir.

Ce que ne dit pas non plus notre directeur régional, c'est que les moyens pour exécuter les contrôles qu'il détaille dans son interview ont été largement diminués ces dernières années. Sur la Haute-Garonne, ce sont 401 emplois (20 % de l'effectif) qui ont été supprimés entre 2012 et 2024 (près de 21 500 sur le territoire national). Sous couvert du tout numérique, de la privatisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu par les employeurs et organismes payeurs (pensions, chômage...) et de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la sphère fiscale chargée des opérations de centralisation et de traitement des revenus puis du contrôle et de l'émission des avis d'imposition a payé un lourd tribut en matière de suppressions de postes. Les contrôles que notre directeur évoque sont donc faits de manière de plus en plus rapide et sans personnel suffisant. Il serait donc illusoire de prétendre qu'ils sont exhaustifs. Nous pouvons donc affirmer qu'il n'y a pas d'égalité des citoyens face au contrôle, au regard des effectifs présents sur les différents sites, de même qu'il n'y a pas d'égalité des citoyens face au recouvrement de l'impôt, puisque les procédures les plus faciles à diligenter sont les saisies de créances que sont les salaires, les pensions de retraites et les allocations chômage. Les sommes dues par les redevables dont la situation professionnelle ou personnelle ne relève pas de ce type de revenus sont donc, compte tenu du manque de moyens humains que l'État donne à ses services, moins aisées à appréhender, donc moins recouvrées. Là encore, on peut affirmer qu'il n'y a pas d'égalité devant l'impôt.

Quand nous lisons sur l'intranet de la DGFIP, le 28 mars, le compte rendu d'une réunion nationale sur le recouvrement forcé qui explique que : « *Le recouvrement est une priorité forte du Gouvernement. C'est un axe majeur d'amélioration du niveau des finances publiques, de lutte contre la fraude, et de maintien de l'égalité devant l'impôt.* » et que nous mettons cette phrase en perspective des milliers de suppressions d'emplois à la DGFIP, les bras nous en tombent...

La CGT Finances publiques continuera donc, pour que les deux piliers de la démocratie que sont le consentement à l'impôt et le civisme fiscal progressent, à revendiquer des moyens humains. L'intelligence artificielle et le « data-mining » ne sont que des outils d'aides à la lutte contre la fraude fiscale. Sans moyens humains en aval pour exploiter les fichiers qui en résultent, cela ne restera que de la communication médiatique, sans résultats tangibles pour les recettes de l'État. Plusieurs milliers de créations d'emplois sont envisageables dans ce secteur public, sans que cela ne coûte aucun euro supplémentaire à l'État (donc au contribuable), au vu des recettes attendues pour le budget national. C'est une simple question de volonté politique. À l'heure où l'État a décidé de faire peser une chape de plomb austéritaire sur la population, et si comme le clame le premier ministre à ce propos : « chaque euro compte », qu'il le démontre en permettant à l'administration des Finances publiques d'exercer pleinement toutes ses missions de contrôle et de recouvrement de tous les impôts (sans parler ici des indispensables réformes qu'il faudrait mener pour rendre la fiscalité plus juste, donc au bénéfice du plus grand nombre). Le choix du gouvernement est de baisser les dépenses, sans chercher augmenter les recettes. Ce n'est pas la seule manière de diminuer une « dette » et la CGT Finances publiques continuera à proposer ses solutions pour davantage de justice fiscale et sociale

**Contacts Presse :**

**Jean-Marc SERVEL 06 81 60 89 03**

**Stéphane BOY 07 77 85 43 96**